

Fiche Repères Surendettement

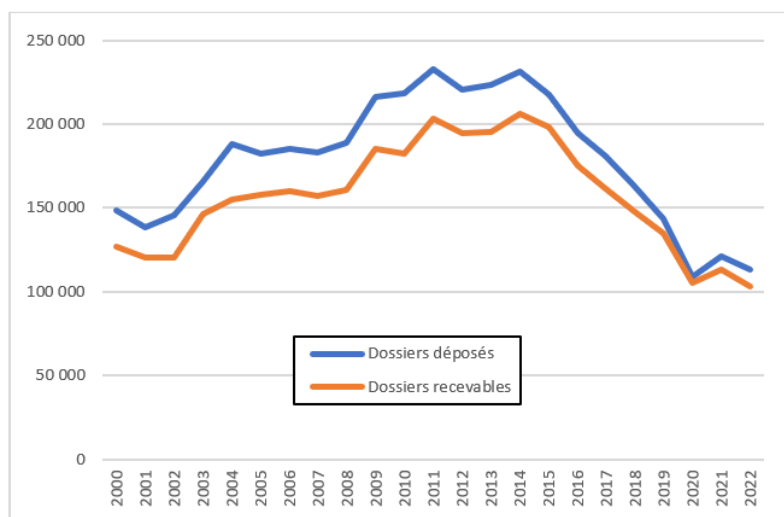
Le surendettement en France

Depuis 2012, 1 916 291 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France, soit une moyenne de 174 208 par an ; 1 734 452 dossiers ont été jugés recevables.

Au cours de la période 2012-2022, **les situations de surendettement traitées par les commissions se caractérisent par une hausse de l'endettement immobilier** et une réduction significative de l'endettement à la consommation.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. Les commissions de surendettement sont gérées par la **Banque de France**.

Évolution du nombre de dossiers de surendettement



Source : Banque de France

En 2022, 113 082 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France. Par rapport à 2021, cela représente une baisse de 6,5 %. L'année 2020 a toujours été très particulière également sur le plan du surendettement en raison de la pandémie de Covid-19. En dehors de cette année exceptionnelle, on constate une diminution régulière du nombre de dossiers déposés depuis 2014.

Montant total des dettes (en milliards d'euros)

	2020	2021	2022
Total	4,8	4,9	4,2
Dettes financières	3,5	3,4	2,9
Dettes de charges courantes	0,6	0,7	0,7
Autres dettes	0,7	0,8	0,7

Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquêtes typologiques 2020, 2021 et 2022.

L'endettement global des surendettés est de 4,2 milliards d'euros en 2022, en nette diminution par rapport à 2021 (- 12,9 %). **Les dettes financières (dettes immobilières et dettes à la consommation) représentent 69 % du total.**

Nature des dettes (2022)

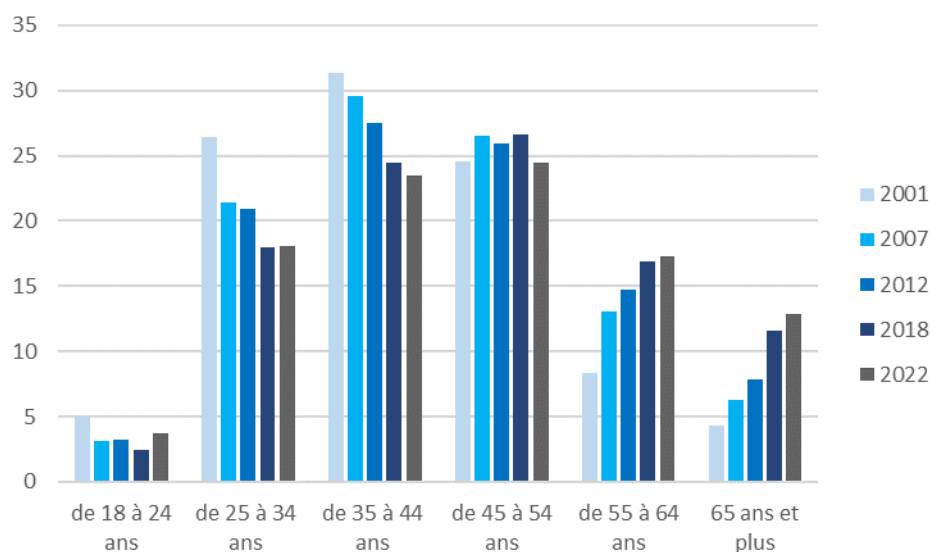
Sur les dossiers traités	Part des dossiers concernés par...
... des dettes financières	80,2 %
dont crédit immobilier	11,3 %
dont crédit à la consommation	71,7 %
dont découverts et dépassements	41,5 %
... des dettes de charges courantes	77,5 %

Les **dettes de charges courantes** se composent des dettes de logement (loyers et charges locatives) ou afférentes au logement (électricité, gaz, chauffage, eau...), de communication (téléphone, Internet...), de transport, d'assurance, de santé, d'éducation et de dettes fiscales.

Source : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquête typologique 2022, février 2023.

Évolution de l'âge des personnes surendettées

En % du nombre de personnes



Sources : Banque de France, Le surendettement des ménages. Enquête typologique (différentes années).

Près de la moitié des personnes surendettées ont entre 35 et 54 ans. Mais depuis plusieurs d'années, le vieillissement de la population surendettée se confirme. Dans 30,2 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus. **Dans 12,9 % des cas, ils ont 65 ans et plus.**

Aller plus loin

La finance pour tous :

Prévenir le surendettement :

<https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/prevention-du-surendettement/>

Réforme surendettement :

<https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/surendettement-ce-qui-a-change-avec-la-loi-lagarde-et-les-reformes-suivantes/>

Banque de France :

- Données sur le surendettement : <https://particuliers.banque-france.fr/etudes-statistiques/surendettement/surendettement-series-annuelles>
- Enquête typologique 2022 : <https://particuliers.banque-france.fr/enquete-typologique-sur-le-surendettement-des-menages-en-2022>